

## Les élus ont voulu rendre le Schéma de cohérence territoriale plus compréhensible



La mise en place du processus d'harmonisation du territoire demande beaucoup de temps et d'énergie aux élus. - Guillard Bernard

Une réunion publique sur le Scot du Pays giennois s'est tenue mercredi à Briare, en présence d'un public nombreux, composé surtout d'élus, toujours inquiets au sujet de ce Schéma de cohérence territoriale.

«Soyez technique, mais parlez avec des

mots simples ! » a exhorté Pierre-François Bouguet, maire de Briare, à l'adresse des intervenants des trois cabinets conseils.

Diriger la hausse de population sur les « centres urbains »

Jean-Pierre Pougny, président du comité syndical du Pays giennois, a clairement « mis les points sur les i » dans son introduction, en précisant que le Scot, qui doit être finalisé d'ici un an, sera « un schéma directeur d'aménagement du territoire pour les vingt prochaines années ». Il sera la base obligatoire pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU), lesquels devront être en conformité trois ans après l'approbation du Scot (janvier 2016), soit début 2019.

A été présenté le document d'orientation et d'objectifs (DOO) élaboré par trois cabinets conseils et les élus « avec le souci d'aboutir à un document "ouvert", donc pas trop précis » a tempéré le président. Les objectifs affirmés sont cependant très clairs : réduire la consommation foncière, diriger l'augmentation de population sur les « centres urbains », réglementer les parcs d'activités et les zones commerciales et protéger l'environnement.

**« Rétablir certains équilibres sur le territoire »**

En fait, il s'agit de « mieux s'organiser pour mieux se développer, donc tordre le cou à la tendance actuelle et rétablir certains équilibres sur le territoire » résume Benjamin Hours, du cabinet Terres Neuves.

Certes, avec le postulat d'accueil de 4.000 nouveaux habitants sur 20 ans et, hypothèse qui en découle, avec la création de 1.500 emplois, l'urbanisation du Pays giennois devra être organisée

pour répondre aux objectifs cités plus haut. Le pôle structurant de Gien\Arrabloy devra construire vingt-cinq logements minimum par hectare (vingt-deux pour Briare) alors qu'un pôle rural comme la Bussière n'en disposera que de douze. Voilà ce qui inquiète quelques élus, ne plus être maîtres dans leur commune.

Le représentant de Terres Neuves, pour les rassurer, a utilisé une phrase quelque peu sibylline : « Le Scot n'est pas dénué de sensibilité » ; autrement dit, « le Scot donne une enveloppe mais il ne localise pas », donc des « aménagements » resteront possibles dans certaines limites. En tout état de cause, « c'est l'action publique qui prévaudra » à l'échelle du Pays. Un renouveau nécessaire pour l'accueil de la population et les fonctions associées comme le transport... mais qui en chiffonne certains.

Pour en savoir plus. *loire-pays-giennois.fr*

En corrélation avec l'organisation territoriale, il faudra assurer le développement des pôles d'emploi et pérenniser les dynamiques économiques du Pays. Les questions portent notamment sur la revitalisation des centres-villes, la cohérence entre les équipements communaux, la desserte en transports en commun, la maîtrise des flux de marchandises et la consommation économe de l'espace.

Ainsi, le maintien du foncier agricole est nécessaire pour favoriser la dynamique agricole, et aucune autre zone de grand commerce ne verra le jour. Ce document d'aménagement commercial (DAC) fera ensuite l'objet d'une enquête publique spécifique pour devenir applicable.

Bernard Guillard

LOIRET  
CENTRF